

Recyclage agricole des déchets Etape 2 : Suivi des épandages

Vous disposez de l'étude préalable à l'épandage des déchets. Vous devez désormais mettre en place le suivi de ces épandages.

Pour qui ?

- ▶ Les collectivités propriétaires d'ouvrages d'épuration
- ▶ Les caves viticoles
- ▶ Les industriels

Les +

- ▶ Liens étroits et privilégiés avec le monde agricole
- ▶ Plus de 20 ans d'expérience
- ▶ Indépendance et impartialité dans l'expertise
- ▶ Implantation locale pour une réactivité maximale
- ▶ Conseil engagé dans une démarche qualité de services

A noter

- ▶ Partenariat actif depuis 1989 avec les collectivités territoriales et les administrations pour développer la filière "Recyclage Agricole"

- ▶ Tarifs et conditions de vente sur demande

Notre réponse

Un suivi annuel de vos produits, des parcelles réceptrices, et des conseils pour un épandage conforme aux réglementations en vigueur.

Notre prestation

- ▶ Un encadrement répondant aux exigences réglementaires pour assurer la transparence et la traçabilité des épandages
- ▶ Mise en place du suivi de la qualité des déchets et des sols.
- ▶ Appui technique auprès des producteurs de déchets et des agriculteurs utilisateurs.
- ▶ Un suivi pluriannuel sur 4 ans

Nos engagements

- ▶ Assurer une prestation clé en main, jusqu'à la validation en Préfecture.
- ▶ Rédaction du bilan annuel réglementaire.
- ▶ Réunion annuelle d'échange entre tous les partenaires de la filière.

Contacts



Françoise MENEGON
Chargée d'études
Tél. : 03 85 29 55 82
Mobile : 06 75 45 40 13
fmenegon@sl.chambagri.fr



Marie Rachelle VIALLET
Conseillère spécialisée
Tél. : 03 85 29 55 56
Mobile : 06 75 35 30 99
mrviallet@sl.chambagri.fr